











COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DES OFFICIELS

La Fédération de natation du Québec (FNQ) met au cœur de ses priorités le développement des officiels québécois tant sur la scène locale, régionale, provinciale et nationale. Un comité de développement des officiels sous la responsabilité de la FNQ se réunit régulièrement pour faire des recommandations et développer des outils pour venir en aide à la communauté.

Ce comité est dirigé par Mme Lyne Laprade en collaboration avec un membre du personnel de la FNQ, Jocelyn Boileau. Les officiels qui composent ce comité ont à cœur le développement des pairs :

-  Mme Carole Thomas
-  Mme Jocelyne Mc Lean
-  Mme Cynthia Pincott
-  Mme Marie-Andrée Plourde
-  Mme Roxane Bernier
-  M. Frédéric Planque

Au cours des prochains mois, les principaux dossiers qui seront traités seront les suivants :

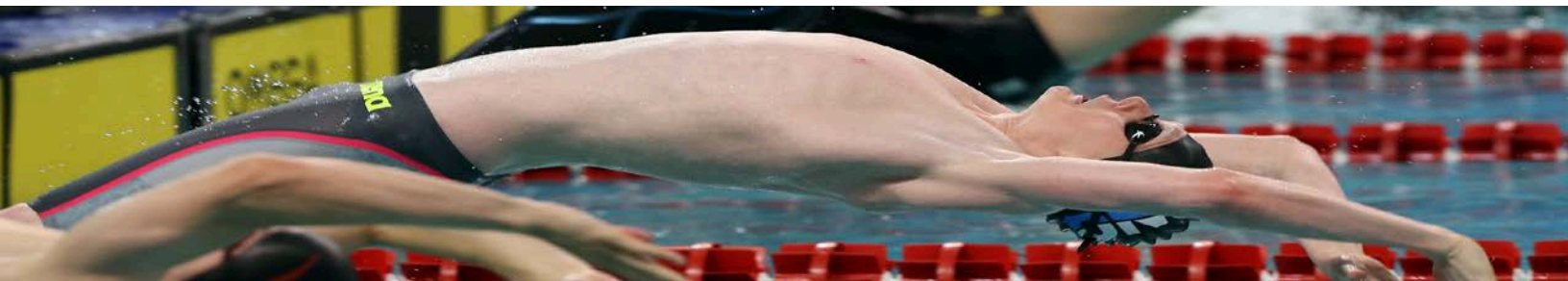
-  Augmenter le nombre d'officiels régionaux (niveaux 1 à 3)
-  Impliquer les responsables des officiels des associations (ROA)
-  Faciliter la formation par l'utilisation de la formation en ligne, lorsque disponible
-  Réviser/moderniser le rôle des ROA et des responsables des officiels de clubs (ROC)
-  Réviser/moderniser le processus de parrainage
-  Produire le bulletin des officiels régulièrement
-  Répondre aux questions des officiels et publier les réponses dans les bulletins afin d'en faire bénéficier tous les officiels
-  Travailler avec Natation Canada afin d'intégrer les officiels du Québec dans la base de données nationale

N'hésitez pas à communiquer avec Jocelyn Boileau (officiels@fnq.qc.ca) si vous avez des questions à adresser au comité. L'information sera partagée à l'ensemble de l'équipe.

POINTS TECHNIQUES – MISE EN APPLICATION DES RÈGLEMENTS

1. PRISES DE RELAIS EN PRÉSENCE D'UN SYSTÈME ÉLECTRONIQUE

Lorsqu'un système électronique est en mesure de juger de la légalité des prises de relais, les contrôleurs de virages doivent tout de même juger les prises de relais. Si une infraction est rapportée au juge-arbitre par le contrôleur de virages, le juge-arbitre vérifiera avec le juge en chef au chronométrage électronique ou l'opérateur, selon le cas, qui pourra confirmer ou infirmer l'infraction. **Pourvu que le système électronique ait bien fonctionné, l'électronique prime sur le visuel. Ainsi, la décision du JCE/opérateur n'a pas besoin d'être confirmée par le contrôleur de virage.**





Il est important de comprendre que le système électronique n'utilise pas le temps de réaction pour déterminer la légalité de la prise de relais. Il calcule la différence entre le moment où le nageur qui arrive touche le mur et le moment où le nageur partant quitte le plot. Les niveaux de tolérance des systèmes électroniques sont les suivants :



Oméga : - 0.03

Daktronics : 0

Colorado : -0.01

2. TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

Les directeurs de rencontre doivent transmettre à la FNQ une copie de toutes les réclamations faites lors des compétitions qu'ils organisent. La lecture de plusieurs réclamations reçues au cours des derniers mois indique que le processus de réclamation n'est pas bien compris de tous, particulièrement pour le rôle du juge-arbitre. La façon d'utiliser le formulaire de réclamation semble également ne pas être bien comprise.



Rôle du juge-arbitre (JA) lors d'une réclamation

Lorsque le JA reçoit une réclamation, celui-ci doit prendre une décision :

- Il accepte la réclamation – la disqualification est donc renversée et le processus terminé.
- Il rejette la réclamation — il indique ses motifs de refus sur le formulaire et en informe l'entraîneur.
- L'entraîneur accepte le rejet du JA — la disqualification est maintenue et le processus terminé.
- L'entraîneur en appelle du rejet du JA — le JA demande au directeur de rencontre de convoquer un jury d'appel.



Rôle du jury d'appel

Le jury d'appel doit :

- Rendre une décision sur les motifs de rejet de la réclamation par le JA.
- Décision de rejet du JA maintenue : fin du processus et disqualification maintenue.
- Décision de rejet du JA non maintenue : le jury d'appel étudiera la réclamation de l'entraîneur et rendra sa décision.



3. TEMPS OFFICIELS



Peut-on, dans les résultats officiels d'une compétition sanctionnée, inscrire un temps différent du temps chronométré par le système de chronométrage électronique ou par les chronométreurs ? Par exemple : ajouter des secondes au temps officiel au lieu d'inscrire une disqualification ?

Le règlement SW11 indique comment les temps sont calculés et un officiel n'a pas le droit, en aucune circonstance, de modifier ce temps et ce, peu importe le niveau de compétition. Il est interdit également de créer un temps en se basant sur l'ordre des arrivées ou encore d'utiliser le temps obtenu de l'entraîneur.

4. INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT SW8.5 — PAPILLON

L'article SW8.5 indique :

« Au départ et aux virages, un nageur est autorisé à faire un ou plusieurs mouvements de jambes et une traction de bras sous l'eau, ce qui doit lui permettre d'atteindre la surface. Il doit être permis au nageur d'être complètement submergé sur une distance 15 mètres au plus après le départ et chaque virage. À ce moment-là, la tête doit avoir coupé la surface de l'eau. Le nageur doit rester à la surface de l'eau jusqu'au virage suivant ou jusqu'à l'arrivée. »

Que veut dire « le nageur doit rester à la surface de l'eau » ? Le nageur ne doit pas complètement être submergé. Il faut toutefois être très prudent dans l'application de cet article, car il est, la plupart du temps, difficile de voir le corps du nageur dans sa totalité et ainsi être certain qu'il était complètement submergé. Cette infraction est plus facile à voir par le juge de nage que par le contrôleur de virages.



5. NOUVEAU FICHER D'EXPÉRIENCES PRATIQUE DISPONIBLE

Un nouveau fichier d'expériences est maintenant en ligne. À partir de maintenant, il faut utiliser ce formulaire : http://www.fnq.qc.ca/wp-content/uploads/formulaire_experience_officiels_2019_18janv19.xlsx



6. PLOTS DE DÉPARTS GLISSANTS



Il peut arriver que des entraîneurs avisent que les plots de départ sont glissants. Ils pourraient même demander d'utiliser une serviette sur le plot. Quelle est la procédure à suivre dans un tel cas ?

Tout d'abord, notons que le règlement FR 2.7 mentionne que les plots de départ doivent être recouverts d'une surface antidérapante. Si ce n'est pas le cas, il y a un risque pouvant affecter la sécurité des nageurs.

Toutefois, qui peut déterminer si les plots sont sécuritaires ou non ? Le juge-arbitre est celui qui peut ultimement prendre cette décision, si celle-ci n'a pas été prise avant le début de la compétition/session par le directeur de rencontre. Une telle décision devrait être transmise au responsable des installations (verbale et écrite) de la piscine et à la FNQ afin que ce soit corrigé pour les compétitions à venir.

Si le juge-arbitre détermine que les plots ne sont pas sécuritaires, il devra alors informer les clubs que les nageurs devront partir du bord de la piscine et non du plot. Est-ce qu'une serviette sur le plot pourrait être utilisée dans cette situation ? Aucun règlement ne permet à un nageur d'utiliser une serviette sur un plot de départ. Seuls les paranageurs peuvent utiliser une serviette sur le plot de départ et le but est uniquement d'éviter des égratignures causées par la surface antidérapante.

RÈGLEMENTS DE NATATION CANADA SUR LES INSTALLATIONS

Depuis le 1^{er} janvier 2019, à la suite de l'adoption par Natation Canada de ses règlements sur les installations, les directeurs de rencontre devront ajouter le texte suivant à leurs invitations afin que celles-ci soient sanctionnées :

- Les départs se feront à partir des plots de départ se/on FINA FR 2.3 et SW 4.1.
- ET / OU Les départs se feront du bord de la piscine ou du pont selon les règlements canadiens sur les installations CFR 2.3.1 et CSW 4.1.1.
- ET / OU : Les départs dans l'eau se feront selon les règlements canadiens sur les installations CFR 2.3.1 et CSW 4.1.2.








7. PARANATATION ET LOGICIEL SPLASH « MEET MANAGER »

Un document a été préparé pour aider les directeurs de rencontre ainsi que les secrétaires en chef lors des compétitions lorsque ces dernières comprennent des épreuves spécifiques de paranatation. Vous trouverez ce document sur le site de la FNQ à :

<http://www.fnq.qc.ca/wp-content/uploads/modelePARA-f%C3%A9vrier-2018.zip> à la fin de la page.

8. RECORDS EN PARANATATION

Malheureusement, des records mondiaux WPS (World Para Swimming) en paranatation n'ont pu être homologués lors de rencontres sanctionnées, car une demande d'approbation WPS n'avait pas été demandée dans les délais prescrits avant le début de la rencontre. Voici la procédure pour la demande d'approbation WPS lorsque vous avez des paranageurs qui participent à l'une de vos rencontres;

-  Remplir le formulaire au moins 2 mois avant le début de votre rencontre et le faire parvenir à Natation Canada. Il y a des frais de 80 euros à déboursier pour obtenir une approbation WPS. (<https://swimming.ca/fr/formulaires-de-paranation/>)
-  Le paranageur doit être classifié au niveau international (si vous n'avez pas de nageurs classifiés au niveau international qui participent à votre rencontre, ne demandez pas d'approbation WPS).
-  Le paranageur doit être jugé selon les règlements de WPS.
-  Le paranageur doit avoir un statut C (confirmé) ou R (révision) avec une date de révision pour que le record WPS soit homologué.
-  Pour homologuer un record mondial WPS (seulement), il faut que le contrôle antidopage soit présent lors de la rencontre (il n'est pas obligatoire que le paranageur qui a battu le record mondial soit testé pour le dopage).
-  Finalement, les demandes de records doivent être soumises à WPS dans les 15 jours suivant la conclusion de la rencontre ; si soumis en retard, les records ne seront pas reconnus par WPS.
 - NOTE : Si vous ne faites pas votre demande dans les délais indiqués, vous n'obtiendrez pas l'approbation de WPS
-  Il n'est pas nécessaire d'avoir une approbation WPS afin que les records canadiens en paranatation soient homologués.





CHEMINEMENT DES OFFICIELS

1. PROGRESSION NATIONALE DES OFFICIELS :

Le processus de progression nationale des officiels a été finalisé. Ce document présente un aperçu de la façon dont les affectations aux postes senior (incluant juge-arbitre, starter, juge en chef au chronométrage électronique et juge de nage) sont sélectionnées pour les compétitions nationales. Le document se trouve ici : <https://swimming.ca/fr/ressources/officiels/outils-et-ressources/>. Il y a également quelques autres documents intéressants à cette même adresse.

2. LISTE DES ÉVALUATEURS

Compte tenu des travaux en cours aux niveaux national et provincial, la liste des évaluateurs ne sera pas modifiée. Celle qui est publiée actuellement sur le site de la FNQ sera en vigueur jusqu'à la fin des travaux.

3. LISTE DES FORMATEURS DE JUGE-ARBITRE

La FNQ mettra à jour la liste des officiels habiletés à donner la formation de juge-arbitre. Le critère permettant d'être formateur est le suivant:

- Être officiel niveau V depuis 1 an

Note : comme pour tout autre stage de formation, un officiel qui n'a jamais donné la formation de juge-arbitre devra être accompagné d'un officiel l'ayant donné.

4. TENUE VESTIMENTAIRE DES OFFICIELS

Rappelons que la tenue vestimentaire des officiels lors de toutes les rencontres sanctionnées au Québec doit être la même, soit :

- Un chandail BLANC ainsi qu'un pantalon/jupe/bermuda noir et soulier noir, et ce, pour toutes les positions sur le bord de la piscine.

Le chandail rouge ne doit pas être porté lors des rencontres sanctionnées au Québec, à l'exception des rencontres nationales de Natation Canada qui ont lieu au Québec. Il y a des provinces qui ont opté pour le chandail rouge dans leur province respective; c'est leur décision. CECI N'EST PAS LE CAS dans la province de Québec —chandail blanc est de mise.



5. CERTIFICATIONS DES OFFICIELS – NOMINATIONS

Pour consulter les listes des nouvelles certifications : <http://www.fnq.qc.ca/officiels/officiels-boite-a-outils/certification-dofficiels/>

La FNQ tient à féliciter les officiels suivants pour l'obtention de leur Niveau 4 ou 5 :

- **Niveau 4** - M. Ouathek Menif, de Natation Gatineau (NG) et M. Simon Roughley, de Pointe-Claire Swim Club (PCSC)
- **Niveau 5** - M. Stéphane Chabot, des Riverains de Lévis (RL) et M. Patrick Collins, de Natation Gatineau (NG)

